Tractor Hitching – Tow Chain Best Practices Stats and Facts – French



FAITS

1. **Rupture de Chaîne :** l’utilisation d’une chaîne de remorquage sous-estimée ou endommagée peut entraîner sa rupture sous la charge, la faisant rebondir avec force et heurter les travailleurs ou l’équipement.
2. **Points d’Attache Inappropriés :** la fixation de chaînes à des essieux, à des attelages non homologués pour le remorquage ou à des pièces non renforcées peut entraîner leur détachement ou des dommages structurels sous tension.
3. **Déplacement de la Charge ou Libération Soudaine :** des charges déséquilibrées ou des secousses soudaines peuvent entraîner la rupture ou le détachement des chaînes, risquant d’écraser les travailleurs ou de provoquer une collision de l’objet remorqué.
4. **Mauvais état Des Chaînes :** les chaînes rouillées, tordues ou étirées sont plus susceptibles de se rompre pendant le remorquage, en particulier lorsqu’elles sont utilisées au-delà de leur capacité nominale.
5. **Se Tenir Dans la Ligne de Traction :** les travailleurs placés directement devant ou derrière la chaîne tendue risquent de subir des blessures graves si la chaîne se rompt ou si l’objet remorqué se déplace de manière inattendue.
6. **Absence de Communication Entre les Opérateurs :** sans signaux clairs, les conducteurs peuvent commencer à se déplacer alors que les travailleurs sont encore en train de fixer ou d’inspecter la chaîne, ce qui peut entraîner des blessures par choc ou par écrasement.

STATISTIQUES

- En 2024, l’OSHA a enregistré 5 190 décès sur le lieu de travail, dont environ 2 % (environ 100) liés à des machines, dont environ 10 incidents impliquant des chaînes de remorquage, souvent dus à une défaillance ou à un déplacement de la chaîne, selon le NIOSH.
- En 2024, les infractions relatives à la protection des machines (29 CFR 1926.300) se sont classées au 7e rang (1 750 citations), notamment les problèmes liés aux attelages et aux chaînes. Les infractions relatives aux EPI (29 CFR 1910.132) se sont classées au 6e rang (1 876 citations).
- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que le port d’EPP appropriés et la fixation adéquate des chaînes réduisaient de 25 % les blessures liées au remorquage, mais que 30 % des travailleurs n’avaient pas reçu une formation adéquate ou ne respectaient pas les règles.

- L’enquête sur la sécurité au travail réalisée en 2021 par Statistique Canada a enregistré 5 000 demandes d’indemnisation pour perte de temps dans le secteur de la construction, dont environ 500 liées à des machines, dont une centaine à des incidents impliquant des chaînes de remorquage. Les blessures par écrasement (15 %) et les lacérations (12 %) étaient fréquentes, 20 % d’entre elles étant attribuées à des chaînes ou à des EPP inadéquats.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an en Colombie-Britannique (2020-2023), dont environ 5 % (1 à 2) étaient liés à des incidents impliquant des chaînes de remorquage.
- Les données du CCHST pour 2023 ont montré que le port d’EPI appropriés et l’inspection des chaînes ont permis de réduire de 22 % les blessures liées au remorquage.
- Les amendes infligées en Ontario en 2024 (jusqu’à 500 000 dollars) visent les violations des règles de santé et de sécurité au travail, notamment le défaut d’entretien des chaînes de remorquage ou de fourniture d’EPP.